

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. CHEYSSON

L'école polytechnique et les boursiers

Journal de la société statistique de Paris, tome 23 (1882), p. 333-334

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1882__23__333_0>

© Société de statistique de Paris, 1882, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques*
<http://www.numdam.org/>



III.

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE ET LES BOURSIEUX.

Une parole autorisée disait naguère de l'École polytechnique qu'elle était « l'École la plus démocratique du monde » (1). La courte note qui va suivre a pour objet d'apporter quelques chiffres à l'appui de cette appréciation (2).

Pour les élèves payants, les frais de l'internat sont fixés à la somme très-modique de 1,000 fr. par an. Ce taux constitue pour les familles une sensible atténuation des dépenses que leur imposaient les années de préparation dans les lycées de province, et surtout dans ceux de Paris, qui fournissent les deux tiers des élèves admis; il entraîne certainement pour l'État d'importants sacrifices pécuniaires (3) qui, loin de l'appauprîr, sont au contraire le meilleur et le plus fructueux des placements, puisqu'ils développent le capital intellectuel du pays.

On pouvait craindre que, même ainsi réduits, ces frais ne fussent encore de nature à éloigner des jeunes gens de talent sans fortune. Les bourses conjurent ce danger, et l'on peut dire, cette déperdition des forces nationales.

Les bourses n'apparaissent qu'à l'état d'exception sous le premier Empire, après le décret de messidor an XII, qui réorganisa l'École en la soumettant au régime militaire.

Depuis 1816 jusqu'en 1848, les divers décrets d'organisation ont limité à 24 le nombre des bourses ou demi-bourses accordées par l'État.

En outre de ces bourses officielles, un certain nombre de bourses particulières étaient payées, depuis 1816, par la caisse même des élèves. Grâce à des précautions ingénieuses et délicates, les élèves ignoraient les noms de leurs boursiers, dont la pension était payée au Trésor directement, soit par les caissiers des promotions, soit par les parents eux-mêmes des boursiers. De cette manière, il ne subsiste aucune trace officielle de ces bourses, dont les titulaires sont toujours restés inconnus.

En 1848, la gratuité fut admise indistinctement pour tous les élèves par un décret du 19 juillet; mais elle fut supprimée par la loi des 26 janvier, 3 mai et 5 juin 1850, qui rétablit le prix de la pension, sous réserve des bourses à délivrer par le Ministre.

On avait proposé à ce moment de revenir à la limitation du nombre des bourses et de le fixer au quart de l'effectif. Mais on ne s'arrêta pas à cette idée et, depuis lors, ce nombre dépend uniquement des nécessités qui surgissent chaque année.

(1) Allocution prononcée, le 3 novembre 1881, à l'ouverture des cours de l'École des ponts et chaussées, par M. Tarbé de Saint-Hardouin, directeur de l'École. (*Annales des ponts et chaussées*, 1881, 2^e sem., p. 430.)

(2) La plupart des données mises en œuvre dans cette note ont été très-obligamment fournies à son auteur par M. Pinet, capitaine d'artillerie, détaché à l'École polytechnique, dont il possède à fond l'histoire.

(3) On peut se faire une idée de ces sacrifices d'après ce simple détail: la nourriture seule d'un élève coûte 2 fr. 50 c. par jour, soit près de 900 fr. par an.

Sous ce rapport, il est très-significatif de constater que ce nombre n'a pas cessé de s'accroître, et qu'il est passé, comme chiffres effectifs, de 33 en 1850, à 101 en 1881, et, comme proportionnalité, du tiers à la moitié. C'est ce qui résulte du tableau ci-dessous :

ANNÉES.	NOMBRE d'élèves.	NOMBRE de boursiers.	PROPORTION p. 100 des élèves boursiers.	ANNÉES.	NOMBRE d'élèves.	NOMBRE de boursiers.	PROPORTION p. 100 des élèves boursiers.
1850 . . .	90	33	36.66	1866 . . .	140	46	32.85
1851 . . .	95	28	29.00	1867 . . .	146	66	45.20
1852 . . .	110	36	32.70	1868 . . .	146	67	46.16
1853 . . .	110	34	30.00	1869 . . .	136	55	40.44
1854 . . .	170	55	32.30	1870 . . .	151	71	47.00
1855 . . .	170	60	35.20	1871 . . .	140	53	37.85
1856 . . .	125	36	28.80	1872 . . .	290	105	36.20
1857 . . .	120	44	36.67	1873 . . .	250	93	37.20
1858 . . .	112	32	28.57	1874 . . .	250	110	44.00
1859 . . .	130	40	30.70	1875 . . .	265	116	43.77
1860 . . .	145	54	37.20	1876 . . .	267	102	38.20
1861 . . .	162	64	38.88	1877 . . .	200	84	42.00
1862 . . .	130	48	36.92	1878 . . .	236	122	52.96
1863 . . .	135	43	31.85	1879 . . .	200	76	38.00
1864 . . .	140	54	38.57	1880 . . .	210	107	50.95
1865 . . .	140	63	45.00	1881 . . .	221	101	45.70

Grâce à cette extension des bourses, on peut dire qu'aujourd'hui l'École polytechnique est accessible aux jeunes gens de mérite issus des plus humbles familles. Ses annales citent avec orgueil des boursiers qui, partis de très-bas, se sont élevés aux plus hautes situations sociales. Tout élève qui prouve l'insuffisance des ressources de sa famille obtient une bourse entière et même le trousseau complet, et l'on alloue autant de bourses qu'il en faut pour répondre aux besoins constatés. Comme garantie contre les abus, les noms des boursiers sont publiés au *Journal officiel*. Tous les ans, une centaine de jeunes gens, entrés à l'École dans ces conditions, la quittent pour aller occuper une place distinguée dans les rangs de l'armée, de l'administration, de l'industrie, partout en un mot où l'on peut rendre d'éclatants services au pays.

C'est ainsi que s'est accentué de plus en plus le caractère nettement démocratique de cette grande institution, qui est une des créations les plus fécondes de la Convention nationale (1), l'une des forces et des gloires de notre pays. Loin d'être l'apanage d'une caste privilégiée, l'École polytechnique a su ainsi résoudre admirablement le problème de la fusion des classes, sans distinction d'origine, sur le terrain du travail, du mérite, de la science et du patriotisme.

E. CHEYSSON.

(1) La Convention avait imprimé à l'École un caractère nettement démocratique, qui a subsisté jusqu'à Napoléon. A sa création, en 1795, l'École était un *externat*. La Convention décida que les élèves seraient payés; mais, comme ils ne recevaient que 1,200 fr. en *assignats*, beaucoup d'entre eux furent obligés de quitter Paris où ils ne pouvaient vivre avec cette modique allocation. Aussi, pour les retenir, le Directoire fut-il amené à leur accorder la solde d'un sergent d'artillerie, c'est-à-dire 98 c. par jour.

L'internat a été institué par le décret de messidor an XII.